



**HAL**  
open science

**Licence professionnelle Assistant conseil en droit et  
gestion des entreprises et organismes du secteur agricole**  
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Assistant conseil en droit et gestion des entreprises et organismes du secteur agricole. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1. hceres-02039006

**HAL Id: hceres-02039006**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039006>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Assistant conseil en droit et gestion des entreprises du secteur agricole

- Université Toulouse 1 Capitole – UT1

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Gestion

Établissement déposant : Université Toulouse 1 Capitole – UT1

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle mention *Management des organisations* spécialité *Assistant conseil en droit et gestion des entreprises du secteur agricole* est une formation professionnalisante de niveau L3. Elle permet aux étudiants de se former aux métiers d'assistants ou de techniciens conseils dans le domaine du secteur de « l'agro-service ».

La formation, ouverte en 2006, est assurée par deux établissements partenaires : l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1) et l'Établissement Public d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Toulouse-Auzeville (EPLEFPA). Les enseignements ont lieu sur ces deux sites. Ils sont organisés en quatre unités d'enseignement (UE) : Droit et politiques publiques, Gestion-management, Projet tuteuré, Stage en entreprise.

Le cursus se déroule de septembre à mai en formation initiale classique. La période de stage, d'une durée de 14 semaines, est cependant découpée en quatre ou cinq périodes permettant une alternance de trois semaines en centre de formation et trois semaines consécutives en entreprise.

## Avis du comité d'experts

La formation s'appuie sur une coopération avec les entreprises et partenaires institutionnels du secteur agricole sous forme d'interventions de professionnels, d'accueil de stagiaires et la réalisation de projets tuteurés. Cette proximité avec les acteurs économiques tend à montrer la capacité de cette licence professionnelle à répondre de manière adaptée aux besoins des professionnels du secteur agricole. La formation répond également aux attentes des étudiants dans la mesure où, sous 30 mois, la plupart des diplômés accèdent à des postes dans le secteur du conseil et de l'expertise.

La gouvernance de la formation est assurée par « un tandem » composé d'un enseignant-chercheur de l'UT1-Capitole, responsable du diplôme et de son homologue, formatrice conseillère au l'EPLEFPA Toulouse-Auzeville. L'équipe pédagogique multidisciplinaire est composée d'enseignants de la Faculté de Droit (quatre maîtres de conférences MCF), de professionnels du secteur agricole justifiant tous d'une forte expérience (plus de 10 ans) dans ce secteur et d'enseignants du secteur agricole. Cependant, il n'y a aucun enseignant-chercheur en Gestion impliqué dans cette licence professionnelle, alors même que celle-ci est rattachée au champ *Gestion* de l'université d'accueil et qu'elle comprend une unité d'enseignement UE 2 intitulée « Gestion », tout à fait pertinente au regard de l'intitulé de la formation *Assistant conseil en droit et gestion des entreprises du secteur agricole*.

Les effectifs sont relativement faibles (entre 10 et 16 étudiants par promotion). Par ailleurs, ni le taux de réussite aux examens ni le taux réel d'insertion des diplômés ne sont clairement présentés. Le devenir des diplômés est donc difficile à évaluer.

## Éléments spécifiques

<p><b>Place de la recherche</b></p>	<p>La formation s'appuie sur une équipe d'enseignants investie en parallèle dans le la spécialité de master de deuxième année (M2) <i>Droit et gestion de l'entreprise agricole</i> de l'UT1-Capitole. Cette équipe qui développe à ce titre, des partenariats avec les opérateurs privés et institutionnels du secteur agricole, et publie dans le domaine du droit rural, du droit de l'environnement et de la fiscalité agricole.</p> <p>Les étudiants de licence professionnelle peuvent donc bénéficier, comme ceux de M2, des colloques et autres réunions organisés sur des problématiques de droit rural ou de droit de l'environnement.</p>
<p><b>Place de la professionnalisation</b></p>	<p>La période de stage, d'une durée de 14 semaines, est découpée en 4 ou 5 périodes permettant une alternance de trois semaines en centre de formation et de 3 semaines en entreprise. La formation permet donc aux étudiants d'acquérir des compétences professionnelles par le biais d'une immersion régulière en entreprise.</p> <p>La participation d'intervenants professionnels est importante dans la formation (enseignement et évaluation).</p> <p>Un projet tuteuré de 126 heures se fait par groupe de 4 à 5 étudiants en lien avec un commanditaire extérieur.</p> <p>Depuis 2013, un partenariat avec le CER 31 (réseau de conseil et d'expertise) a été mis en place.</p>
<p><b>Place des projets et stages</b></p>	<p>Les objectifs du rapport de stage et du projet tuteuré ainsi que leur organisation respective apparaissent clairement dans le dossier.</p> <p>Des exemples précis des travaux menés dans le cadre des projets tuteurés permettent de mieux appréhender le type de travail réalisé par les étudiants.</p> <p>Les stages et projets tuteurés occupent une place importante dans la formation : 600 heures sur les 1000 heures affectées à l'enseignement.</p> <p>Or le dossier indique par ailleurs que l'enseignement correspond à un total de 375 heures. Qu'en est-il réellement ?</p>
<p><b>Place de l'international</b></p>	<p>Non renseigné</p>
<p><b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b></p>	<p>Le recrutement s'effectue sur dossier et entretien téléphonique pour s'assurer de la motivation des candidats.</p> <p>La formation s'adresse principalement à un public ayant obtenu un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA). Il n'existe pas de modules d'adaptation pour faciliter l'intégration de publics plus variés.</p> <p>La formation peut accueillir des étudiants relevant du contrat de plan régional de développement des formations et a déjà accueilli des étudiants handicapés.</p> <p>La poursuite d'étude reste une exception. Les étudiants ayant obtenus des « résultats remarquables » peuvent cependant prétendre, sur autorisation spéciale, à une inscription en M1 à l'UT1.</p>
<p><b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b></p>	<p>Les enseignements se déroulent en présentiel.</p> <p>La maquette pédagogique fait état de 385 heures de cours contre 375 heures annoncées initialement.</p> <p>Par ailleurs, le dossier ne fournit pas d'informations détaillées sur les modalités d'enseignement (cours magistraux-CM / travaux dirigés-TD / travaux pratiques-TP).</p>

	<p>La place du numérique dans la formation n'est pas précisée. Seules, des salles informatiques sont mises à disposition des étudiants dans le cadre de leur projet tuteuré.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>	<p>Les principales modalités d'évaluation de la formation sont présentées dans un tableau de synthèse qui ne précise pas s'il s'agit de contrôle continu ou d'examen terminal.</p> <p>Pour valider la licence professionnelle, l'étudiant doit obtenir à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué des unités d'enseignement professionnelles (stage (UE) et projet tuteuré (UE4)). Une deuxième session peut être organisée pour les unités 1 et 2 uniquement.</p> <p>Le stage et le projet tuteuré donnent lieu à un rapport écrit et une soutenance évaluée par un jury. Le stage est également évalué par l'entreprise via une fiche liaison et un entretien téléphonique entre le responsable de formation et le maître de stage.</p> <p>Le « Tableau récapitulatif des effectifs pour la dernière période » ne figure pas dans le dossier.</p>
<b>Suivi de l'acquisition des compétences</b>	<p>Non renseigné.</p>
<b>Suivi des diplômés</b>	<p>Le suivi des diplômés est assuré par l'observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OPFI) de l'UT1 Capitole. Il s'agit d'une enquête à 30 mois.</p> <p>Le dossier mentionne également une enquête téléphonique, réalisée par les responsables de formation au printemps 2013 pour récolter l'information auprès des diplômés non concernés par l'étude de l'OPFI.</p> <p>Le « Tableau récapitulatif de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études pour la dernière période » n'est pas fourni.</p>
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>	<p>Le comité de pilotage comme la réunion pédagogique se réunissent, deux fois par an, pour faire un bilan de l'année écoulée et identifier les éventuelles modifications à apporter à la formation. Le rôle de chacune de ces réunions mériterait d'être précisé.</p> <p>Le dossier ne mentionne pas de rencontre avec les entreprises d'accueil des alternants (ni sous la forme d'un conseil de perfectionnement, ni sous la forme de visites des stagiaires sur le terrain).</p> <p>Les modalités d'évaluation des enseignements se font par l'intermédiaire « d'enquêtes de satisfaction » réalisées préalablement aux réunions du comité de pilotage. Le dossier ne mentionne pas leur contenu, ni le traitement fait de ces enquêtes, ni les évolutions qui ont pu en être tirées pour la formation.</p>

# Synthèse de l'évaluation de la formation

## Points forts :

- La formation répond aux besoins des professionnels du secteur agricole et aux attentes des étudiants.
- Le partenariat avec le lycée agricole Toulouse-Auzeville (EPLEFPA) est pertinent. Il offre un vivier de candidats pour cette formation et facilite les liens avec les entreprises du secteur agricole.
- La gouvernance est assurée par « un tandem » composé d'un enseignant-chercheur de l'UT1-Capitole, responsable du diplôme et d'un intervenant de l'EPLEFPA qui a vocation à renforcer la cohérence de la formation dispensée sur deux sites distincts.
- La multidisciplinarité de l'équipe pédagogique est un atout.

## Points faibles :

- Il n'est pas fait mention d'enseignant-chercheur en Sciences de Gestion dans la formation. Pourtant l'UE 3 intitulé « Gestion » comprend des enseignements de marketing, de comptabilité, de diagnostic de l'entreprise.
- La licence professionnelle est présentée comme une formation en alternance alors qu'elle est décrite comme une licence professionnelle en formation initiale classique ce qui entraîne une certaine confusion à la lecture du dossier.
- Le dossier est incomplet et ne permet pas d'apprécier tous les aspects de la formation comme le contenu des enseignements, la part et les modalités d'enseignements réalisés sur chacun des sites, les effectifs réels de la dernière période, les taux d'insertion professionnelle des diplômés. Par ailleurs, il met en évidence des incohérences quant à la volumétrie des différentes matières.
- L'effectif reste faible : entre 10 et 16 étudiants selon les années.
- Le dossier ne mentionne pas de conseil de perfectionnement permettant de réunir l'équipe enseignante et les entreprises d'accueil des stagiaires.

## Conclusions :

Le dossier devrait être mieux renseigné de façon à mettre en évidence la qualité de la formation et la pertinence du partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole (UT1) et EPLEFPA de Toulouse-Auzeville. La nature de la licence professionnelle, en formation initiale classique vs en formation en alternance, mérite d'être clarifiée.

Par ailleurs, il s'agirait d'organiser un meilleur suivi des informations complémentaires concernant les effectifs réels, le taux de réussite aux examens et le taux d'insertion professionnelle. Il conviendrait également de vérifier la cohérence et la concordance des informations transmises dans les différents tableaux et annexes. De plus, il serait intéressant de justifier le choix du mode de gouvernance en binôme: intérêt, difficultés éventuellement rencontrées...

Enfin, il paraît nécessaire d'inscrire cette formation dans une véritable logique d'alternance : soit en contrat d'apprentissage soit en contrat de professionnalisation. Cela permettra à la fois d'augmenter les effectifs, de palier divers points faibles du dossier et de renforcer le caractère professionnalisant de la formation.

# Observations de l'établissement





L'université ne souhaite pas formuler de réponse en ce qui concerne cette évaluation.

Bruno SIRE

Président de l'université

